



PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Lycée ÉREA Toulouse-Lautrec

2012 - 2015

Adopté au conseil d'administration du 26 juin 2012

Lycée ÉREA Toulouse-Lautrec
131 avenue de la Celle Saint-Cloud 92420 Vaucresson

SOMMAIRE

Introduction	3
1. Présentation générale de l'établissement	4
1.1 Historique de la création de l'établissement	4
1.2 Un ensemble scolaire et un centre de soins et de rééducation.....	5
1.2.1 Deux établissements complémentaires.....	5
1.2.2 Le texte cadre des projets d'établissements de l'ÉREA et du CSR.....	5
1.3 Typologie des élèves accueillis.....	6
1.3.1 Effectifs sur quatre années.....	6
1.3.2 Détail de l'année en cours.....	6
1.3.3 Origine géographique des élèves.....	6
1.3.4 Types de handicaps des élèves du CSR.....	7
1.3.5 Les élèves non-inscrits au CSR.....	8
1.3.6 Le recrutement des élèves pour la rentrée 2012.....	8
1.4 Instances représentatives et vie associative.....	9
1.4.1 Les instances représentatives.....	9
1.4.2 La vie associative.....	9
1.5 Les locaux et les travaux.....	10
2. Les ressources humaines par service	12
3. Adaptations pédagogiques et éducatives	13
3.1 Adaptations pédagogiques.....	13
3.2 Le service éducatif.....	14
3.3 Prise en charge personnalisée, le PPS.....	14
4. Quelques indicateurs	15
4.1 Résultats aux examens.....	15
4.2 Orientations.....	15
4.3 Aménagements aux examens.....	15
4.4 L'activité à l'Hôpital Raymond Poincaré.....	16
5. L'environnement de l'établissement	16
5.1 Structures scolaires voisines (écoles, collèges, lycées.....)	16
5.2 Les partenaires de l'établissement.....	17
6. Le projet d'établissement et le projet académique	17

7. Éléments du projet d'établissement du CSR.....	18
8. Axes stratégiques du projet d'établissement.....	18
8.1. Axe 1 : Développer l'autonomie des élèves : Intégrer et responsabiliser.....	19
8.2. Axe 2 : Permettre la réussite scolaire par l'obtention de diplômes nationaux.....	22
8.3. Axe 3 : Mutualiser et valoriser les savoir-faire.....	24
8.4. Axe 4 : Renforcer l'ouverture vers l'extérieur.....	25

INTRODUCTION

L'ensemble scolaire Toulouse-Lautrec associé au Centre de Soins et de Rééducation (CSR) forment une structure originale.

Ces deux établissements, aux statuts différents (Éducation Nationale et Secteur Médico-social) sont solidairement complémentaires dans leurs activités au service de la scolarisation d'élèves handicapés moteurs.

Historiquement, cette structure s'est dotée d'un projet commun, formalisé sous la forme du projet d'établissement de l'ÉREA à la rédaction duquel étaient intéressés des personnels du Centre de Soins.

À l'occasion de la rédaction d'un projet d'établissement actualisé, il est apparu indispensable que chaque établissement élabore respectivement son projet sur la base d'objectifs partagés, définis dans un texte cadre, adopté aux conseils d'administration du 1^{er} juillet 2009 (version initiale) et 29 juin 2010 (version modifiée).

Ainsi, au cours de l'année scolaire 2011-2012, l'ÉREA et le CSR ont mené des travaux de concertation et d'élaboration de leur projet selon des règles et des méthodes propres à chaque établissement afin de répondre aux attentes de leurs tutelles respectives.

Pour l'ÉREA, un groupe de pilotage a été constitué, composé de personnels enseignant, d'éducation et de direction, avec pour objectif de définir la méthode de travail et d'assurer les actions de communication et de promotion de la démarche adoptée.

Le groupe de pilotage a participé à l'élaboration du diagnostic et a accompagné la définition des axes stratégiques. Des groupes de travail ont été mis en place pour chacun d'eux afin de définir les actions à venir et de les inscrire dans le calendrier des trois prochaines années.

L'ÉREA connaît depuis quatre ans des travaux importants de rénovation et de reconstruction en site occupé. Durant cette période, la direction a eu la volonté d'accompagner les travaux de rénovation d'une réflexion institutionnelle sur le projet d'établissement afin de répondre aux dispositions de l'article L401-1 du code de l'éducation et de définir des orientations actualisées.

Ce projet, adopté au conseil d'administration du 26 juin 2012, guidera nos actions futures et permettra à chacun d'inscrire son activité dans le projet collectif et de participer à l'évolution de l'établissement.

Le proviseur
Éric KROP

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT

Situation géographique de l'établissement :

ÉREA Toulouse Lautrec
Centre de Soins et de Rééducation
131 Avenue de la Celle Saint Cloud
92420 VAUCRESSON



1.1 Historique de la création de l'établissement

Par décret n° 80-826 du 17 octobre 1980 a été créé sur le site actuel de Vaucresson, un établissement national d'enseignement pour handicapés moteurs prenant le relais du lycée d'Etat mixte, installé depuis plus de dix ans dans les locaux de l'hôpital Raymond Poincaré de Garches, spécialisé dans le traitement des handicaps moteurs.

Un centre de soins et de rééducation, géré par l'association des Pupilles de l'Enseignement Public des Hauts de Seine, est créé en 1982 dans l'enceinte du lycée.

En application du décret du 30 avril 1985, l'établissement d'enseignement a été transformé en « Établissement Régional d'Enseignement Adapté » (ÉREA). Il a pris le nom de « Lycée Toulouse Lautrec ».

L'ÉREA de Vaucresson est l'un des quatre-vingt-deux ÉREA de France et l'un des six qui scolarisent des élèves handicapés moteurs. Parmi ces derniers, trois sont situés dans les Hauts de Seine : l'ÉREA Toulouse Lautrec, l'ÉREA Jean Monnet de Garches, qui offre des formations professionnelles aux jeunes de quatorze à vingt ans, l'ÉREA Jacques Brel intégré dans les locaux de l'hôpital Raymond Poincaré de Garches et dispensant des enseignements du premier degré.

1.2 Un ensemble scolaire et un centre de soins et de rééducation.

1.2.1 Deux établissements complémentaires

L'Établissement Régional d'enseignement Adapté (ÉREA) est un établissement de l'Éducation nationale qui propose un enseignement conforme aux instructions officielles à des élèves handicapés moteurs et des élèves valides.

Sa structure pédagogique comporte pour l'année 2011-2012 :

- une école primaire de six classes (CP, CE1/CE2, CE2, CM1, deux CM2)
- un collège (3 sixièmes, 3 cinquièmes, 3 quatrièmes, 4 troisièmes, ainsi qu'un cycle central en trois ans dont les sections sont nommées deuxième année, troisième année, quatrième année)
- un lycée (3 secondes, 4 premières et 4 terminales ES, L, S, STMG)
- deux sections de techniciens supérieurs en « comptabilité gestion des organisations » et « notariat ».

De plus, l'établissement mène et coordonne des actions pédagogiques à l'hôpital Raymond Poincaré de Garches. Dans ce cadre, des professeurs interviennent au chevet auprès de jeunes collégiens ou lycéens en court et moyen séjour.

Un internat éducatif assure l'accueil de 125 élèves du CSR exclusivement. Une prise en charge renforcée, assurée par le service infirmerie, est mise en place pour les élèves dont la situation requiert une surveillance et une présence nocturne.

Pour accompagner la scolarité des élèves handicapés, un Centre de Soins et de Rééducation (CSR) assure le suivi médical et paramédical et participe à l'accompagnement éducatif et social. Le CSR, dans le cadre des projets individuels, et en collaboration avec l'ÉREA, contribue à l'épanouissement des élèves, au développement de leur autonomie dans les actes de la vie quotidienne, et à la préparation de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

1.2.2 Le texte cadre des projets d'établissements ÉREA / CSR

Les deux établissements (structure pédagogique de l'Éducation nationale et centre de soins et de rééducation), avec leurs missions respectives, spécifiques, et complémentaires, sont indissociables et solidairement responsables. Ils constituent un ensemble cohérent et se sont fixés les objectifs suivants :

Objectif général :

- Permettre la scolarisation d'élèves en situation de handicap moteur, avec des élèves valides, en assurant le suivi médical, paramédical et éducatif nécessaire à la réussite scolaire et à l'acquisition de la meilleure autonomie possible.

Objectifs communs :

- Permettre aux élèves de réussir leur scolarité par l'obtention de diplômes nationaux, en leur proposant des adaptations dans le cadre d'un projet individuel qui considère le jeune dans sa globalité.
- Préparer l'élève à sa poursuite d'études, ou à son insertion sociale et professionnelle, par l'acquisition d'un maximum d'outils d'autonomie et d'émancipation.

- Assurer l'ouverture vers l'extérieur des établissements, et la promotion des actions menées, au travers d'initiatives institutionnelles et de partenariats.
- Accompagner les travaux de reconstruction de l'ÉREA en maintenant des conditions de fonctionnement satisfaisantes et en assumant avec vigilance le rôle d'interlocuteur auprès de l'architecte, de l'entreprise et de tous les autres partenaires, ponctuels ou durables de la construction.

Afin de préciser les objectifs et les modalités de leur coopération, les deux établissements ont signé une convention cadre et une convention financière.

1.3 Typologie des élèves accueillis.

1.3.1 Effectifs sur quatre ans

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
CSR	244	246	249	241
Non CSR	111	132	131	143
Total	355	378	380	384

1.3.2 Détail de l'année en cours

	CSR		Non CSR	Total
	Internes	Demi-pensionnaires	Demi-pensionnaires	
Primaire	21	29	1	51
Collège	45	66	68	179
Lycée	28	25	50	103
STS	16	11	24	51
Sous Total	110	131	143	384
Total	110	274		384

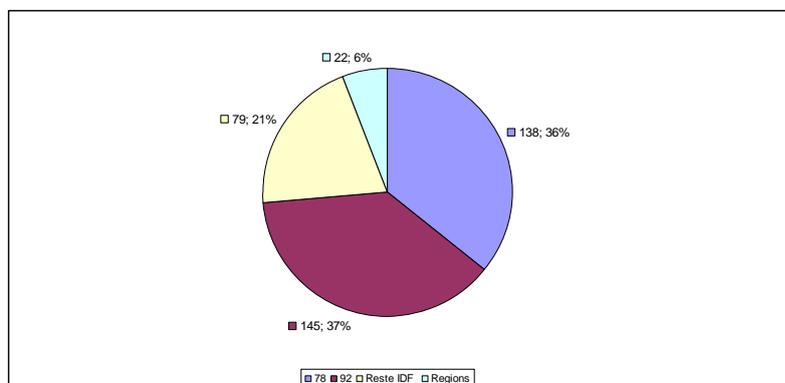
1.3.3 Origine géographique des élèves

Départements	Nb d'élèves
3	1
10	1
14	2
27	1
28	2
33	1
36	1
41	1
45	2
51	2
59	1
60	3
69	1
75	20
76	2
77	7
78	138
80	1

Départements	Nb d'élèves
91	11
92	145
93	17
94	6
95	18

Total : **384**

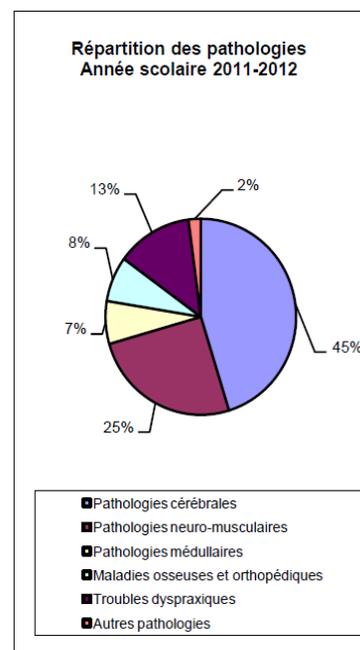
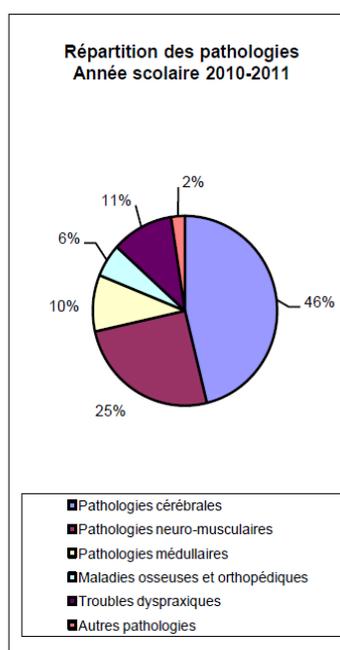
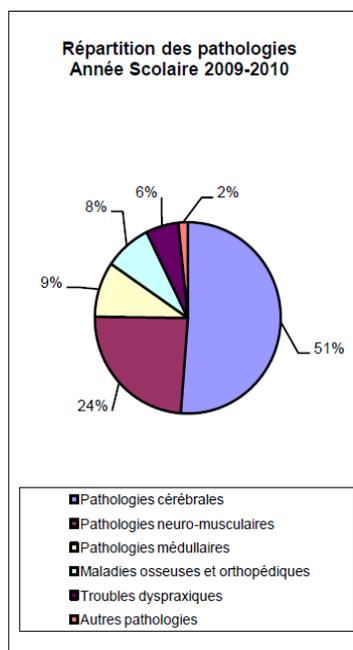
Synthèse	
Départements	Nb d'élèves
78	138
92	145
Reste IDF	79
Autres Régions	22



1.3.4 Types de handicaps des élèves du CSR

- Évolution du type de pathologies ou handicaps des élèves accueillis :

Année	Année scolaire 2009-2010		Année scolaire 2010-2011		Année scolaire 2011-2012	
	Population	% Population totale	Population	% Population totale	Population	% Population totale
Pathologies cérébrales	126	51	115	46	109	45
Pathologies neuro-musculaires	59	24	63	25	61	25
Pathologies médullaires	23	9	24	10	17	7
Maladies osseuses et orthopédiques	20	8	14	6	18	7
Troubles dyspraxiques	14	6	27	11	31	13
Autres pathologies	4	2	6	2	5	2
POPULATION TOTALE	246	100	249	100	241	100



Nous avons ainsi regroupé sous les intitulés suivants:

pathologies cérébrales: cet intitulé regroupe l'IMC, les traumatismes crâniens, séquelles d'AVC et de tumeurs cérébrales.

pathologies neuro-musculaires: Myopathie de Duchenne de Boulogne, amyotrophie spinale, Charcot-Marie, ataxie de Friedreich, myopathie type Ulrich, myasthénie, myopathie non étiquetée avec des évolutivités inconnues....

pathologies médullaires: Spina bifida ou myéломéningocèle.

autres: amputations, drépanocytose, ostéochondrite, ostéogénèse imparfaite, rhumatisme juvénile, arthrogrypose, maladies rares,

troubles cognitifs isolés: Troubles dyspraxiques.

1.3.5 Les élèves non inscrits au CSR

Le décret de création de l'établissement prévoit « dans la mesure des places demeurées disponibles après inscription des jeunes handicapés, des élèves non handicapés pourront y être inscrits ». Cette disposition a été effective dès les premières années. Elle a toujours été considérée comme une richesse par les différents acteurs de la communauté éducative, au premier rang desquels les élèves, et constitue depuis le début un point fort du projet d'établissement.

Le tableau du point 1.3.2 « détails de l'année en cours », fait apparaître qu'un peu plus du tiers des élèves de l'établissement n'est pas inscrit au Centre de Soins et de Rééducation, mais que cette proportion est variable en fonction du niveau d'étude. Il est à noter que depuis plusieurs années des élèves non inscrits au CSR peuvent présenter un handicap qui ne relève pas de l'agrément du Centre. Ainsi, à la rentrée 2011, ce sont quatorze élèves, non pris en charge par le CSR, qui bénéficiaient d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Ils étaient 42 sur 61 à solliciter une inscription à l'ÉREA dans le cadre de difficultés scolaires diverses (phobie scolaire, mal être, problèmes cognitifs mal identifiés, ...) pour la rentrée 2012.

1.3.6 Le recrutement des élèves pour la rentrée 2012

Ce tableau présente, pour les élèves admis au CSR, le type d'établissement d'origine. Il présente, en regard du recrutement des élèves handicapés, le nombre d'élèves inscrits à l'ÉREA sans prise en charge au CSR.

	Inclusion	Médico-social	Sanitaire	Non CSR
CP		3	2	
CE 1			3	
CE 2			2	1
CM 1	3			
CM 2	2	1	1	2
s/total primaire	5	4	8	3
6 ^{ème}	9	2		11
5 ^{ème}	2			4
4 ^{ème}	4			3
3 ^{ème}	2			4
s/total collège	17	2		22
2de	5	2	3	11
1 ^{ère}	2	1	2	2
Terminale	1		1	4
s/total lycée	8	3	6	17
STS	1	4		19
Total général	31	13	14	61

Synthèse de la typologie des élèves accueillis

L'effectif global est en légère augmentation malgré un recrutement irrégulier et une tendance à la baisse au CSR. Le recrutement des élèves est de moins en moins national. Il concerne essentiellement des élèves de la Région Ile-de-France.

Les pathologies des élèves accueillis au CSR connaissent une évolution sensible. Ces dernières années, les MDPH sollicitent davantage l'établissement pour des jeunes porteurs de troubles cognitifs liés à une dyspraxie sévère. Parallèlement, la politique nationale d'inclusion en milieu scolaire ordinaire influe sur l'évolution des admissions caractérisées par l'accueil d'élèves présentant une forte dépendance.

Les élèves non-inscrits au CSR ne sont pas tous valides. Ils sont nombreux à solliciter l'établissement dans le cadre d'un PPS ou en lien avec une difficulté dans le déroulement de leur parcours scolaire.

1.4 Les instances représentatives et la vie associative.

1.4.1 Les instances représentatives

L'ensemble scolaire Toulouse-Lautrec possède les instances prévues dans le fonctionnement d'un EPLE de type lycée ; conseil d'administration, commission permanente, comité d'hygiène et de sécurité, conseil de discipline, conseil de la vie lycéenne, conseil pédagogique auxquels s'ajoute un foyer socio-éducatif.

Ces instances se réunissent régulièrement.

Elles sont complétées par des instances prévues dans le fonctionnement du CSR, notamment le Conseil de la Vie Sociale où siègent des représentants des usagers et de leurs familles.

La coexistence d'instances des deux établissements suppose parfois de traiter de mêmes sujets, dans des cadres différents mais aux nombreuses similitudes. Cette situation, dans la mesure où elle n'a pas été facteur de démobilité, a plutôt renforcé les moments de dialogue importants durant la période de travaux en site occupé qui nécessite une communication accrue.

L'école primaire ne dispose pas d'instance propre, de type conseil d'école. Elle est intégrée dans le fonctionnement institutionnel de l'ÉREA.

1.4.2 La vie associative

L'Association Sportive du Lycée Toulouse Lautrec Vaucresson

L'Association Sportive du Lycée ÉREA Toulouse Lautrec a pour but d'offrir une structure permettant au plus grand nombre d'élèves, en situation de handicap et valides, de pratiquer une ou plusieurs activités de leur choix, sur la base d'un investissement volontaire, dans le prolongement des cours d'EPS.

Les élèves valides sont licenciés à l'UNSS ; les élèves en situation de handicap à la Fédération Française Handisport (FFH). Une convention entre ces deux instances permet à tout élève licencié à la FFH de participer aux rencontres organisées par l'UNSS.

Les activités proposées sont variées afin de permettre à l'ensemble des élèves de pratiquer une activité accessible, compatible avec leurs ressources motrices :

Foot Fauteuil Electrique, Foot à 5, Basket Fauteuil, Danse, Escalade, Natation, Sarbacane, Boccia, Athlétisme, Tir à l'Arc, Tennis de Table.

Sur le plan éducatif, l'association a pour but de favoriser l'apprentissage de la Vie Associative par l'engagement des élèves dans l'organisation des activités et des compétitions, en développant leur autonomie, en reconnaissant et en acceptant les différences de chacun.

L'Amicale des Sports et Loisirs des Handicapés Physiques et des Valides de Vaucresson

Cette Association Sportive a pour vocation de permettre aux adhérents la réalisation de projet sportifs et culturels. C'est avec un esprit d'ouverture qu'elle favorise les projets communs entre les élèves en situation de handicap et les élèves valides (aides aux

voyages scolaires réunissant jeunes en situation de handicap et valides, weekends sportifs et compétitions sportives, achat de matériel sportif adapté...).

Le Foyer Socio Éducatif

Les statuts de l'association « foyer socio-éducatif de l'ensemble scolaire pour handicapés moteurs de Vaucresson » précise son but :

- développer la vie collective, communautaire et coopérative de l'établissement, tout en favorisant l'épanouissement de la personnalité de chacun,
- promouvoir le sens des responsabilités et l'apprentissage de la vie civique et démocratique,
- améliorer les conditions de vie dans l'établissement et participer aux œuvres d'entraide et de scolarité par l'utilisation des ressources créées par le travail en commun,
- développer la vie socio-éducative de l'établissement par l'animation de clubs spécialisés, par l'organisation de manifestations culturelles, par l'établissement de liens avec les associations culturelles de la cité,
- entretenir un climat de compréhension et un esprit de dialogue entre les jeunes et les adultes,
- favoriser une rénovation pédagogique fondée sur l'utilisation des méthodes actives, du travail en équipe et du travail en groupe.

Les associations de parents d'élèves

Trois associations de parents d'élèves interviennent au sein de l'établissement : La FCPE, les PEEP, l'Association des Parents d'Élèves du lycée Toulouse-Lautrec (APETL).

1.5 Les locaux et les travaux.

Le chantier de construction et de restructuration de l'ensemble ÉREA Toulouse-Lautrec de Vaucresson a débuté en mai 2008, date à laquelle a eu lieu la pose de la première pierre. La durée du chantier était prévue pour quatre ans, six aujourd'hui, et se décompose en cinq phases :

Phase 0 – (terminée) de mai 2008 à février 2009

• Dévoisement des réseaux • Construction des bâtiments provisoires • Démolition de la partie lycée • Construction du réfectoire de l'école primaire • Rénovation du 2^{ème} et 3^{ème} étage du bâtiment B (studios d'autonomie).

Phase 1 – (terminée) de février 2009 à septembre 2010

• Construction de la première moitié du bâtiment principal, de la salle polyvalente et d'un premier bâtiment d'internat • Rénovation du 1er étage du bâtiment B (infirmierie) • Rénovation de l'école primaire.

Phase 2 – (terminée) de septembre 2010 à juillet 2012

• Emménagement dans les nouveaux locaux • Démolition de la partie collège • Construction de la seconde moitié du bâtiment principal et des deux derniers bâtiments d'internat • Rénovation du rez-de-chaussée du bâtiment B (centre de soins et de rééducation) • Poursuite de la rénovation de l'école primaire.

Phase 3 – (en cours) de juillet 2012 à décembre 2013

• Démolition du DAVA • Construction des bâtiments de demi-pension • Fin des travaux de l'école primaire • Poursuite de la rénovation du rez-de-chaussée du bâtiment B.

Phase 4 – de décembre 2013 à juin 2014

• Rénovation du sous-sol du bâtiment B.

La présentation du contenu de chaque phase est schématique. Les échéances notées ne sont qu'indicatives. Pour certains travaux les phases peuvent être amenées à se chevaucher.

Ce projet de rénovation est très ambitieux et mobilise des moyens importants de la part de la Région Île-de-France.

La rénovation en site occupé, avec un internat et au regard de la fragilité du public accueilli, suppose de la part des différents acteurs une vigilance et une attention particulières qui ne peuvent être à l'œuvre que dans le cadre d'une concertation permanente, exigeante et efficace, entre le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage et l'établissement.

Ce point est d'autant plus important que le projet de travaux a été source de conflits au sein de l'établissement qui ont mobilisé une partie des parents d'élèves. Le début des travaux a pris alors un retard considérable de plusieurs années. Il a été nécessaire, au début du chantier de communiquer activement pour retrouver des conditions de confiance indispensables au fonctionnement serein de la communauté scolaire. De plus, les besoins de l'établissement ayant évolué, il est indispensable de vérifier pour chaque phase un certain nombre d'options qui avaient été adoptées au moment du projet, il y a plus de dix ans.

Au fur à mesure de l'avancée des travaux, l'établissement dispose de locaux neufs, agréables et fonctionnels.

2. LES RESSOURCES HUMAINES PAR SERVICE

DIRECTION	Nb de poste				
Proviseur	1				
Proviseure adjointe	1				
Directeur de l'école primaire	1				
CASU	1				
Conseillers principaux d'éducation	2				
ENSEIGNEMENTS					
			Agrégés	Certifiés	Adjoint Ens.
Philosophie	1		1	1	
Lettres classiques	2		1		1
Lettres modernes	7		1	6	
Allemand	2 dont 1bmp			2	
Anglais	7		2	5	
Espagnol	3			3	
Histoire/géographie	6		2	3	
SES	1			1	
Mathématique	6		2	5	
Technologie	2			2	
Sciences Physique	3		1	2	
SVT	2			2	
Education musicale	2			2	
Art plastique	1			1	
EPS	5		1	4	
Eco gest.opt com	1			1	
Eco gest. Opt compta	5		1	4	
Notariat	3			3	
Documentalistes	2				
Professeurs des écoles	6				
PE/éducateurs	8				
TOTAUX	75				
Assistant langue	1				
Personnels sociaux et de santé					
Médecin scolaire	1				
Infirmiers	5				
Assistante sociale	1				
			Primaire	Collège/lycée	
AVESCO	28,5 ETP*		6	22,5	
CONTRATS AIDES	2				
		ADAENES	SAENES	ADJAENES	
ADMISTRATIFS	9	1	3	5	
LABORATOIRE	2				
	Service général	Service technique	cuisine	lingerie	Accueil et veille
A.T.E.E**	24	6	5	5	4
A.T.P.E.E***	1	2	2		
Contractuels					

*ETP : Equivalent temps Plein

** A.T.E.E : Adjoint Technique des Etablissements d'Enseignement

*** A.T.P.E.E : Adjoint Technique Principal des Etablissements d'Enseignement

Synthèse de la présentation des ressources humaines par service

La spécificité des missions assurées par l'établissement nécessite un encadrement renforcé.

L'établissement présente des équipes stables, malgré son relatif éloignement des transports en commun et son implantation dans un secteur aux loyers très élevés.

L'équipe enseignante est composée pour un tiers de professeurs en poste au sein de l'établissement depuis plus de vingt ans. En raison d'un très faible mouvement des personnels peu d'enseignants rejoignent l'équipe à chaque rentrée.

3. ADAPTATIONS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

3.1 Adaptations pédagogiques.

Les adaptations générales :

- Une structure scolaire qui peut être aménagée : actuellement cycle central de collège en trois ans.
- Les classes sont constituées d'effectifs réduits qui favorisent :
 - une pédagogie adaptée.
 - un travail spécifique à l'oral.
 - la verbalisation des consignes rendant plus aisée leur compréhension.
 - l'adaptation des supports (fichiers numériques, aide à la visualisation par des mises en page aérées et colorées, fichiers son, etc...).
- L'utilisation de technologies numériques favorise les apprentissages diversifiés.
- Chaque classe dispose d'une salle attribuée à l'année pour limiter les déplacements.
- Un encadrement adulte diversifié et très présent : AVSCO, éducateur référent pour chaque classe, un service médico-social.
- La pratique de l'EPS généralisée et adaptée à tous les élèves.

Les adaptations individualisées :

Elles sont déterminées en partenariat étroit avec les professionnels du Centre de Soins (médecins, orthophonistes, ergothérapeutes, kinésithérapeutes, ...).

- Aménagements aux examens déterminés par le médecin scolaire, notamment :
 - temps majoré.
 - dictée spécifique.
 - dispenses diverses.
 - adaptation des supports...
- Utilisation de l'outil informatique visant à l'autonomie :
 - classes intégralement équipées.
 - utilisation de logiciels adaptés.
 - outil d'aide à la lecture
 - adaptation ergonomique du poste de travail.
- Recours à des secrétaires lors des devoirs ou des examens pour les élèves ne pouvant ni écrire, ni utiliser l'outil informatique.
- Mise en place de Projet Personnalisé de Scolarisation, précisant notamment les aménagements du parcours scolaire

Ces adaptations apportent les compensations fixées par la loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des chances des personnes handicapées ».

Elles répondent à l'ambition de l'ÉREA Toulouse-Lautrec de permettre à tous les élèves d'exploiter leurs capacités potentielles dans le cadre d'exigences pédagogiques communes.

3.2 Le service éducatif : un service commun ÉREA /CSR.

L'ÉREA propose un internat éducatif qui répond aux besoins particuliers des élèves et facilite leurs conditions de scolarisation.

La prise en charge éducative des élèves s'appuie sur une équipe composée de professionnels des deux structures : ÉREA et Centre de Soins.

L'accompagnement éducatif s'articule de manière cohérente avec les volets pédagogique et thérapeutique formalisés à travers un projet personnalisé global.

L'équipe, sous la responsabilité d'un cadre éducatif et de deux CPE, est composée de trois catégories de professionnels: professeurs des écoles spécialisés(ÉREA), éducateurs spécialisés (CSR), et auxiliaires de vie scolaire collectifs (ÉREA).

Des professeurs des écoles spécialisés, rattachés au service éducatif, accompagnent les élèves dans leur scolarité et les actes de la vie quotidienne. Dans le cadre de leurs nombreuses attributions, ils favorisent la réussite scolaire en aidant les élèves dans leur parcours individuel en leur permettant d'acquérir une meilleure autonomie de travail.

Les éducateurs spécialisés poursuivent leurs actions en particulier hors temps scolaire, offrant à chaque élève les accompagnements éducatifs nécessaires à leur épanouissement personnel tout en leur permettant de construire leur insertion sociale et citoyenne.

Les Assistants de Vie Scolaire accompagnent les élèves au quotidien, en journée comme à l'internat, dans des actes de la vie quotidienne.

Les professionnels ont également l'opportunité de proposer des activités extérieures avec ou sans nuitées, sur ou hors temps scolaire, afin de poursuivre l'action éducative menée au sein de l'ÉREA tout au long de l'année.

3.3 Prise en charge personnalisée, le PPS.

La spécificité de l'établissement suppose une prise en compte personnalisée de chaque élève. Pour les jeunes porteurs de handicap, le projet personnalisé doit être global et formalisé.

Pour cela, des réunions annuelles, pluridisciplinaires sont mises en place afin d'accompagner le projet personnalisé de chacun. Le projet personnalisé est une démarche dynamique, une co-construction qui doit permettre d'aboutir à un consensus entre les attentes de l'usager et de sa famille, les exigences de la scolarité, et l'accompagnement proposé par les professionnels. Le projet repose sur des objectifs de prise en charge de l'ensemble des intervenants auprès du jeune.

Pour les élèves handicapés non pris en charge au CSR, le projet personnalisé de scolarisation (PPS), s'élabore dans le cadre de réunions coordonnées par l'enseignant référent. Le PPS précise les adaptations et aménagements nécessaires à la scolarité du jeune et garantit la cohérence, la continuité et la sécurité de l'accompagnement.

4. QUELQUES INDICATEURS

4.1 Résultats aux examens.

	Présentés	Admis	2012	2011	2010
DNB	44	42	96%	90%	76%
Baccalauréat - Série L	6	6	100%	100%	80%
Baccalauréat - Série S	12	11	92%	86%	92%
Baccalauréat - Série ES	10	8	80%	86%	86%
Baccalauréat - Série STG	9	8	89%	100%	83%
BTS Notariat	12	9	75%	66,60%	75%
BTS CGO	12	4	33%	12,50%	42%

Au regard du faible effectif de chaque cohorte, l'expression en pourcentage des résultats n'est pas toujours un indicateur pertinent. De plus, certains élèves sont inscrits aux épreuves alors que, pour différentes raisons, anticipées ou non, ils se présenteront sur deux sessions.

4.2 Orientations.

Pour mener à bien les procédures d'orientation, l'établissement s'appuie sur les compétences d'une équipe pluridisciplinaire (enseignants, conseillère d'orientation psychologue, éducateurs, assistante sociale). Il a aussi recours à un réseau de partenaires institutionnels et associatifs.

En dehors des paliers d'orientation d'une scolarité classique, l'accompagnement des projets personnalisés conduit parfois à envisager une réorientation en cours de cycle. Cette démarche est rendue particulièrement complexe du fait de l'adéquation difficile du projet du jeune avec les solutions alternatives peu nombreuses.

4.3 Aménagements aux examens (nombre et types d'aménagement).

Les principaux aménagements dont peuvent bénéficier les élèves et qui requiert une organisation particulière pour l'établissement concerne la durée des épreuves et le recours à un secrétaire ou à l'ordinateur. Nous n'avons pas comptabilisé dans le tableau ci-dessous les autres aménagements (aménagement du poste de travail, adaptation de la mise en page et de la typographie des documents remis etc...)

ANNÉE 2011 – 2012	Temps*	Secrétaire**	Total
DNB	36	31	36
Baccalauréat EA 1ères	16	15	16
Baccalauréat	26	22	26
BTS	9	8	9
Total	87	76	87

* aménagement du temps de passation de l'épreuve (tiers temps, mi-temps...)

** recours à un secrétaire et/ou un ordinateur

Pour organiser les examens et préparer les élèves aux conditions de passation dont ils peuvent bénéficier, l'établissement a fidélisé 130 secrétaires bénévoles (chiffre de 2012), ce qui a permis d'assurer 847 séances de secrétariat qui représentent 2550 heures. Pour sensibiliser ces personnes aux enjeux spécifiques du rôle qu'ils tiennent dans l'évaluation de nos élèves, des formations régulières leur sont proposées (contenu des programmes et conditions ordinaires d'évaluation, réglementation relatives aux adaptations aux examens, connaissances des handicaps, groupes d'échanges de pratiques)

4.4 L'activité à l'hôpital Raymond Poincaré.

La mission de l'antenne à l'Hôpital Raymond Poincaré garantit la continuité de l'enseignement secondaire en milieu hospitalier, principalement au chevet.

Cette activité poursuit trois objectifs principaux :

- Assurer la continuité de la scolarité de l'élève avec l'établissement d'origine.
- Offrir à chaque jeune hospitalisé une proposition pédagogique appropriée à ses besoins spécifiques.
- Proposer une activité stimulante en dehors du soin, inscrite dans un projet et une pratique scolaire.

L'activité, exprimée en nombre d'heures d'enseignement par année scolaire, est fluctuante, d'une période à l'autre, en fonction du nombre de jeunes hospitalisés, de leurs besoins scolaires et de la durée du séjour.

	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Lettres	345	375	263
Histoire géographie	155	187	147
Anglais	175	207	107
Espagnol	14	60	10
Allemand	2	7	6
Mathématiques	269	333	113
Sciences physiques	104	25	0
S V T	61	16	30
SES	0	26	30
Arts plastiques	26	0	0
Tertiaire	0	46	0
Total	1151	1282	706

5. ENVIRONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

5.1 Structures scolaires voisines.

L'ÉREA entretient des liens réguliers avec des structures d'accueil d'élèves handicapés.

Pour développer ce réseau et l'ouvrir à des établissements locaux, l'ÉREA prend des initiatives favorisant les rencontres et les échanges dans la perspective de développer des projets communs.

Les collèges et lycées des communes de proximité, des Hauts de Seine et des Yvelines ont été sollicités pour être associés à cette démarche.

5.2 Les partenaires de l'établissement.

Le premier partenaire de l'établissement est le CSR.

L'ÉREA entretient par ailleurs de nombreux partenariats avec des objectifs partagés :

- Avec des structures scolaires et médico-sociales pour permettre la fluidité des parcours scolaires.
- Avec des associations ou établissements sportifs, culturels et artistiques afin de diversifier et développer les pratiques des élèves notamment en milieu ordinaire.
- Avec des entreprises et des associations afin de faciliter des mises en situation (stages) et l'insertion professionnelle.
- Avec des organismes professionnels (conseil régional des notaires) afin de contribuer à la formation des étudiants.
- Avec des associations caritatives qui encouragent notre activité.
- Avec des associations engagées auprès des personnes handicapées pour coordonner l'accompagnement de situations individuelles.
- Avec des structures inscrites dans la recherche pédagogique dans le cadre de conseils et d'échanges de pratiques.

6. LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT ET LE PROJET ACADÉMIQUE

Le présent projet d'établissement s'inscrit en perspective du projet académique et plus particulièrement dans les points suivants (la numérotation qui figure après chaque point est celle du projet académique) :

- Renforcer et homogénéiser les performances de l'académie (1)
- Conforter les apprentissages de base et installer le socle commun (1.1)
- Des lycées à l'enseignement supérieur (1.2)
- Les élèves :
 - créer les conditions de la réussite (3)
 - donner du sens à la vie scolaire (3.1)
 - personnaliser le suivi des élèves (3.2)
 - aider à construire des projets d'orientation et professionnels (3.3)

- développer le lien avec les familles (3.4)
- Valoriser les compétences des personnels de l'académie (4)
 - réussir le recrutement et l'intégration dans l'emploi des nouveaux personnels (4.1)
 - adapter et faire évoluer les compétences (4.2)
 - préserver et garantir les compétences (4.4)

7. ÉLÉMENTS DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT DU CSR

À partir du diagnostic analysant l'activité, les points forts et les faiblesses du CSR, des axes stratégiques ont été arrêtés. Ils fixent trois orientations développées dans le projet spécifique au CSR:

- Diversifier et développer l'offre SESSAD.
- Développer et formaliser les partenariats.
- Etudier avec l'ÉREA le développement de l'offre pédagogique.

Quatre groupes de travail ont formalisé le Projet d'Établissement à partir du plan stratégique en précisant le détail des actions, échéanciers et moyens associés. Chaque groupe s'est attaché à un secteur particulier de l'activité, élaborant ainsi un volet du projet d'établissement. Ainsi quatre volets ont été développés :

- Projet socio-éducatif et thérapeutique.
- Projet ressources humaines (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).
- Projet logistique.
- Projet du système d'information.

8. AXES STRATÉGIQUES DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

8.1 - Axe 1 : Développer l'autonomie des élèves : Intégrer et responsabiliser.

- Accompagner l'élève dans l'apprentissage de son autonomie au quotidien.
- Favoriser l'intégration scolaire, culturelle et sociale.
- Conduire les élèves à mener leur projet personnalisé.

8.2 - Axe 2 : Permettre la réussite scolaire par l'obtention de diplômes nationaux.

- Adapter la pédagogie : concevoir et mettre en œuvre des outils et des méthodes.
- Aménager les parcours scolaires dans le respect des programmes nationaux.
- Accompagner l'élève dans l'élaboration d'un projet d'orientation cohérent.

8.3 - Axe 3 : Mutualiser et valoriser les savoir-faire.

- Identifier et formaliser les pratiques et outils pédagogiques.
- Proposer des dispositifs d'échanges de ces pratiques et outils pédagogiques.

8.4- Axe 4 : Renforcer l'ouverture vers l'extérieur.

- Valoriser l'identité de l'établissement pour renforcer ses relations à l'extérieur.
- Développer les échanges et les partenariats pour enrichir la vie scolaire, culturelle, artistique et sportive.
- Inscrire l'établissement dans des réseaux afin de diversifier ses relations et ses ressources et consolider son expertise.

AXE 1 : DÉVELOPPER L'AUTONOMIE DES ÉLÈVES : INTÉGRER ET RESPONSABILISER.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS	2012	2012-2013			2013-2014			2014-2015		
				1	2	3	1	2	3	1	2	3
- 1 - ACCOMPAGNER L'ÉLÈVE DANS L'APPRENTISSAGE DE SON AUTONOMIE AU QUOTIDIEN.	Accompagner l'élève dans le développement de son autonomie dans le travail scolaire.	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer un accompagnement spécifique, assuré par un enseignant, sur la méthodologie en début de collège - Instituer un rôle de référent de classe, confié à un AVSCO, afin d'accompagner les élèves dans la gestion de leur espace de travail - Concerner les actions relatives à l'autonomie avec les professionnels du CSR - Profiter du temps des études dirigées, encadrées par les professeurs des écoles éducateurs pour responsabiliser l'élève dans l'organisation, la planification de son travail scolaire. - Développer, à partir de projets communs avec le CDI, les adaptations nécessaires à la recherche documentaire afin de favoriser l'acquisition par les élèves de compétences dans ce domaine. 										
	Accompagner l'élève dans le développement de son autonomie dans les actes de la vie quotidienne.	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer dans le cadre d'activités pédagogiques, éducatives, culturelles et sportives des situations propices à l'initiative, au choix et à la prise de responsabilité - Concerner les actions du service éducatif relatives à l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne avec les professionnels des autres services notamment, l'infirmerie et le service rééducation 										

AXE 1 : DÉVELOPPER L'AUTONOMIE DES ÉLÈVES : INTÉGRER ET RESPONSABILISER.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS	2012	2012-2013			2013-2014			2014-2015		
				1	2	3	1	2	3	1	2	3
- 2 - FAVORISER L'INTÉGRATION SCOLAIRE, SOCIALE ET CULTURELLE	Accompagner les parcours scolaires de l'accueil de l'élève à son orientation.	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer un accueil individualisé au jeune et à sa famille au moment de l'inscription - Organiser des actions telles que: journées d'intégration, séjours à thème ... - Accompagner spécifiquement les projets personnalisés qui prévoient une orientation en établissement ordinaire 										
	Encourager les échanges pour favoriser l'intégration sociale et culturelle.	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des partenariats avec des acteurs de la vie associative et culturelle locale (conservatoire, centre culturel, théâtre, ...) - Favoriser la participation des élèves à des activités organisées en dehors de l'établissement - Organiser des manifestations au sein de l'établissement permettant une ouverture et un échange avec son environnement social et culturel (journées portes-ouvertes, festival inter-écoles primaires, représentations théâtrales...) 										

AXE 1 : DÉVELOPPER L'AUTONOMIE DES ÉLÈVES : INTÉGRER ET RESPONSABILISER.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS	2012	2012-2013			2013-2014			2014-2015		
				1	2	3	1	2	3	1	2	3
<p>- 3 -</p> <p>CONDUIRE LES ÉLÈVES À MENER LEUR PROJET PERSONNALISÉ</p>	<p>Conduire les élèves à identifier leurs compétences et leurs besoins d'adaptation.</p> <p>Accompagner l'élève dans l'élaboration et la mise en œuvre de son projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier pour chaque élève une équipe de professionnels référents composée d'un professeur, d'un médecin, d'un éducateur, d'une infirmière, d'un rééducateur et d'une assistante sociale pour accompagner l'élaboration et la mise en œuvre de son projet personnalisé. - Proposer un suivi régulier basé sur les attentes et le projet du jeune et de sa famille ainsi que des évaluations régulières dans les différents domaines de prise en charge. - Proposer des situations qui permettent au jeune d'éclairer et préciser ses choix à partir d'une meilleure connaissance de ses potentialités au regard de son projet (visites d'établissements, stages, livret de connaissance de soi...). 										

AXE 2 : PERMETTRE LA RÉUSSITE SCOLAIRE PAR L'OBTENTION DE DIPLÔMES NATIONAUX.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS	2012	2012-2013			2013-2014			2014-2015		
				1	2	3	1	2	3	1	2	3
- 1 - ADAPTER LA PÉDAGOGIE : CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES OUTILS ET DES MÉTHODES.	Renforcer la capacité des enseignants à développer des stratégies d'adaptation (par exemple pour la dyspraxie)	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des réunions d'information avec des professionnels du CSR. - Proposer des modalités d'échanges avec des professionnels du CSR sur des situations individuelles d'élèves. - Développer l'ouverture de l'établissement comme terrain d'expérimentation et solliciter des échanges de pratiques avec des universitaires engagés dans la recherche pédagogique. 										
	Assurer un suivi individualisé de la scolarité	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier des besoins d'adaptation individuels ou pour des petits groupes. - Etudier et mettre en place des réponses adaptées aux besoins recensés et en assurer le suivi. 										

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS	2012	2012-2013			2013-2014			2014-2015		
				1	2	3	1	2	3	1	2	3
- 2 - AMÉNAGER LES PARCOURS SCOLAIRES DANS LE RESPECT DES PROGRAMMES NATIONAUX	Proposer une individualisation du parcours scolaire	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer un cycle central de collège en trois ans sur avis du conseil de classe en accord avec la famille. - Proposer individuellement d'effectuer la troisième ou certaines classes de lycée en deux ans dans le cadre d'une concertation entre les équipes pédagogique, médicale et la famille. 										
	Proposer une individualisation du rythme scolaire	<ul style="list-style-type: none"> - Dans les projets personnalisés de scolarisation, préciser, lorsque cela est nécessaire, les adaptations du rythme scolaire dans le cadre d'une concertation entre les équipes pédagogique, médicale et la famille. 										

AXE 2 : PERMETTRE LA RÉUSSITE SCOLAIRE PAR L'OBTENTION DE DIPLÔMES NATIONAUX.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS	2012	2012-2013			2013-2014			2014-2015		
				1	2	3	1	2	3	1	2	3
- 3 - ACCOMPAGNER L'ÉLÈVE DANS L'ÉLABORATION D'UN PROJET D'ORIENTATION COHÉRENT	Disposer de ressources et d'informations concernant l'orientation des élèves handicapés	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'une équipe ressource composée des professeurs principaux des classes de troisième. - Visites par les équipes, d'établissements proposant des solutions d'orientation. - Concertation régulière avec la COP. 										
	Placer les élèves comme acteurs de leur orientation afin de leur permettre d'élaborer un projet cohérent	<ul style="list-style-type: none"> - Visite d'établissements et mise en place de mini stages. - Ouverture des séances de l'option Découverte. - Professionnelle consacrées à l'orientation à l'ensemble des élèves de troisième. - Systématiser les rencontres des élèves avec la COP. - Proposer un accompagnement spécifique aux élèves susceptibles de devoir se réorienter après la seconde. - Constituer auprès de chaque élève une équipe composée du professeur principal, l'éducateur référent, l'assistante sociale, les représentants du CSR, afin d'accompagner le jeune dans l'élaboration et la réalisation de son projet. 										

AXE 3 : MUTUALISER ET VALORISER LES SAVOIR FAIRE.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS	2012	2012-2013			2013-2014			2014-2015		
				1	2	3	1	2	3	1	2	3
- 1 - IDENTIFIER ET FORMALISER LES PRATIQUES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES	Constituer un groupe de suivi de cette action	- Définition de la vocation du groupe, de sa composition et de son fonctionnement. (création d'une mailing list, d'un logo, d'un livret...).										
	Recenser les pratiques et les outils pédagogiques.	- Créer un dispositif permettant la mutualisation des outils et pratiques (mails, boîtes à idées, affichage, ...). - Classer les contributions collectées (création d'une architecture de classement et constitution d'un sommaire de recherche d'information...).										

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS	2012	2012-2013			2013-2014			2014-2015		
				1	2	3	1	2	3	1	2	3
- 2 - PROPOSER DES DISPOSITIFS D'ÉCHANGES DE CES PRATIQUES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES	Créer des supports de communication variés	- Envisager et mettre en œuvre différentes formes de diffusion (papier, numérique, espace ressource...).										
	Mutualiser les pratiques en interne	- Organiser des ateliers entre professionnels. - Créer un trombinoscope des personnels EREA/CSR.										
	Élargir les échanges avec l'extérieur	- Participer à des manifestations extérieures (colloques, salons spécialisés, échanges avec le CDDP, CRDP...). - Communiquer sur les réseaux.										

AXE 4 : RENFORCER L'OUVERTURE VERS L'EXTÉRIEUR.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS	2012	2012-2013			2013-2014			2014-2015		
				1	2	3	1	2	3	1	2	3
<p align="center">- 1 - VALORISER L'IDENTITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT POUR RENFORCER SES RELATIONS À L'EXTÉRIEUR.</p>	Disposer de documents et outils de communication pour valoriser l'identité de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour de la plaquette et du site de l'établissement - Veiller à être référencé dans tous les sites existants et annuaires spécialisés (Onisep, l'étudiant, page académie de Versailles, guide Néret, « mon stage en ligne », site de la région ...). 										
	Assurer la diffusion et la communication des documents et supports de présentation de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de contact avec les directions des différents CIO et communication avec diffusion de plaquettes. - Communication auprès des établissements scolaires de secteur et des associations de parents d'élèves sur le thème de l'accueil d'élèves valides. - Organisation d'événements au sein de l'établissement (journées portes ouvertes, carrefour des métiers, manifestations pédagogiques, courses parrainées ouvertes aux associations sportives, actions du téléthon...) en lien avec le CVL ou le conseil des délégués élèves du collège. 										
	Entretenir les relations avec l'extérieur par un suivi régulier	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et faire connaître les personnes responsables de la mise en œuvre d'actions de communication spécifiques. - Inciter et favoriser la création d'une association d'anciens élèves. 										

AXE 4 : RENFORCER L'OUVERTURE VERS L'EXTÉRIEUR.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS	2012	2012-2013			2013-2014			2014-2015		
				1	2	3	1	2	3	1	2	3
<p style="text-align: center;">- 2 -</p> <p style="text-align: center;">DÉVELOPPER LES ÉCHANGES ET LES PARTENARIATS POUR ENRICHIR LA VIE SCOLAIRE, CULTURELLE, ARTISTIQUE ET SPORTIVE</p>	Des partenariats pour développer l'offre pédagogique.	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager des projets interdisciplinaires (par exemple : heures d' « humanités » en seconde, 1ère et Terminale L). - Encourager la création de classes bilangues. - Développement de l'option théâtre. - Création de classes à horaires aménagés : classe CHAM, Handisport-Etudes, (partenariat avec le conservatoire de la Celle Saint-Cloud). 										
	Des partenariats pour enrichir les ressources institutionnelles au service de la mise en œuvre du projet personnalisé de l'élève.	<ul style="list-style-type: none"> - Échanger avec des classes d'établissements voisins autour de projets spécifiques. - Mener des partenariats avec des associations et entreprises dans le cadre des stages (ARPEJEH, Conseil Régional des Notaires ...). - Proposer sa participation au réseau d'établissements de l'internat d'excellence de Marly. - Recenser les partenariats actuels et moins récents conclus par l'établissement. - Assurer une veille en identifiant des personnes de l'établissement comme référentes de chaque partenariat. - Rechercher de nouveaux partenariats afin de développer le réseau. 										

AXE 4 : RENFORCER L'OUVERTURE VERS L'EXTÉRIEUR.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS	2012	2012-2013			2013-2014			2014-2015		
				1	2	3	1	2	3	1	2	3
- 3 - INSCRIRE L'ÉTABLISSEMENT DANS DES RÉSEAUX AFIN DE DIVERSIFIER SES RELATIONS ET SES RESSOURCES, ET CONSOLIDER SON EXPERTISE	Recenser les réseaux dans lesquels l'établissement pourrait s'inscrire et participer ou organiser des initiatives dans le cadre de ces réseaux.	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des rencontres et échanges réguliers avec des établissements scolaires de proximité (échanges pédagogiques, initiatives communes...). - Nouer et entretenir des liens avec les établissements du secteur médico-social (préparation d'orientation, d'accueil...). - Participer à des échanges de pratiques et recherches thématiques (INSHEA, CRDP, Etablissements...) Développer des actions en faveur de l'intégration sociale, artistique et culturelle. (pôle handicap de Nanterre, « les toiles enchantées », Compagnies de théâtre). 										